VENDREDI 6 NOVEMBRE 2026

DOUANE 2030 :
UNE FEUILLE DE ROUTE SANS GARANTIES SOCIALES

(COMPTE RENDU UNSA DOUANES – GROUPE DE TRAVAIL)



*Ce vendredi 6 novembre, la direction générale a entamé la déclinaison opérationnelle de son plan **« Douane 2030 »**, structuré autour de 30 fiches chantiers qui serviront de plan d'action pour les quatre années à venir. Les échanges devaient porter sur l'évolution de la filière CAMARI, l'avenir du réseau comptable ainsi que sur plusieurs mesures d'attractivité. Au final, seul le point du réseau comptable a pu être abordé. Décryptage…*

UNE TRAJECTOIRE PLUS QU'UN ENGAGEMENT

Soyons lucides sur la portée réelle de l'exercice. Le DG reconnaît lui-même que « *Douane 2030* » constitue avant tout une feuille de route, **mais elle ne représente ni un engagement politique ni une garantie de moyens**. C'est d'autant plus préoccupant que la direction générale a reconnu avoir dû mener de longues discussions avec Bercy pour obtenir cette enveloppe budgétaire.

La comparaison avec le contrat stratégique signé en 2021 est, à cet égard, éclairante. Déjà peu ambitieux, il bénéficiait au moins d'un **portage politique assumé.** Pourtant, il n'a **pas permis d'enrayer les difficultés** que nous connaissons aujourd'hui. « Douane 2030 » repose quant à lui sur un contexte politique et budgétaire encore plus fragile, ce qui conduit nécessairement à s'interroger sur sa capacité réelle à transformer durablement notre administration.

D'ailleurs, ce même contexte génère une atmosphère particulière à Montreuil et pèse désormais sur tous les échanges. Malgré les nombreuses missions stratégiques confiées à la DGDDI et les discours récurrents sur le rôle essentiel de la douane, **les douaniers demeurent manifestement absents des priorités gouvernementales.**

UNE SEULE VÉRITABLE OUVERTURE : LA PERSPECTIVE D'UNE NÉGOCIATION SOCIALE !

Dans ce contexte, le Directeur général, tout en rappelant le cadre budgétaire contraint qui lui est imposé, s'est montré ouvert à **notre demande d'engager en 2027 une véritable négociation sociale au sein de la DGDDI**. Ce fut sans doute la seule petite éclaircie d'une réunion marquée par l'absence d'engagements concrets sur de nombreux sujets RH. L'UNSA Douanes poursuivra donc activement ses démarches afin que cette perspective se concrétise dès le début de l'année prochaine et débouche sur **des engagements financiers tangibles pour les personnels.**



QUAND LA COLÈRE LAISSE PLACE AU RENONCEMENT

Nous avons rappelé avec force que **cette négociation n'est plus une option mais une nécessité**. Partout sur le terrain, les attentes exprimées par les collègues sont considérables. L'UNSA Douanes a ainsi tenu à alerter la direction générale sur l'évolution préoccupante du climat social. Comme nous le redoutions depuis plusieurs mois, la colère laisse progressivement place à quelque chose de plus dangereux encore : **le renoncement.**

Beaucoup de collègues ne croient plus aux annonces. La déception à l'égard du métier s'approfondit, le sentiment de reconnaissance s'efface et **la fierté de servir la douane s'érode**. Cette perte de confiance constitue aujourd'hui l'un des principaux risques pour l'avenir de notre administration. Il appartient désormais aux décideurs de **repenser en profondeur leur logiciel social et managérial** s'ils souhaitent restaurer l'adhésion des agents et l'attractivité de la douane.

UNSA DOUANES : 6 RUE LOUISE WEISS – BÂTIMENT CONDORCET – TÉLÉDOC 322 – 75703 PARIS CEDEX 13 / UNSADOUANES@GMAIL.COM / TÉL. : 0766321859 / 0617097262

VENDREDI 6 NOVEMBRE 2026

DOUANE 2030 :
UNE FEUILLE DE ROUTE SANS GARANTIES SOCIALES

(COMPTE RENDU UNSA DOUANES – GROUPE DE TRAVAIL)

UNSA DOUANES : 6 RUE LOUISE WEISS – BÂTIMENT CONDORCET – TÉLÉDOC 322 – 75703 PARIS CEDEX 13 / UNSADOUANES@GMAIL.COM / TÉL. : 0766321859 / 0617097262



L'AVENIR DU RÉSEAU COMPTABLE

Le Directeur général assure qu'aucun schéma cible du réseau comptable n'est arrêté à l'horizon 2030 et qu'aucune suppression d'emploi n'est envisagée pour les 335 agents de la filière. Pour autant, **les évolutions annoncées laissent présager des réorganisations importantes et des transferts de charges au sein de la DGDDI** qui ne pourront être sans conséquence sur les structures et les effectifs.

Si l'administration affirme vouloir donner de la visibilité aux agents, **les contours de cette visibilité demeurent particulièrement flous**. D'emblée, elle identifie 9 recettes interrégionales (RI) disposant d'une activité soutenue parmi les 16 implantées. Elle laisse donc planer un doute légitime sur l'avenir des 7 autres, même si aucun projet n'est officiellement annoncé.

DES TRANSFERTS DE CHARGE ACTÉS

La réduction de l'activité comptable consécutive au TMF, la baisse du volume des créances à recouvrer et la mise en œuvre de GARBO+ constituent les principaux arguments avancés pour justifier une réflexion sur l'adaptation du réseau. En déconcentrant la création des créances vers les services d'assiette, **GARBO+** supprimera progressivement les intégrations comptables manuelles aujourd'hui réalisées dans les recettes.

L'administration envisage également de recentrer les recettes sur leurs missions strictement comptables. Les **PAE pourraient se voir confier le suivi des agréments, des garanties et des procurations**, devenant ainsi les interlocuteurs de proximité des opérateurs sur ces sujets. Là encore, cette évolution se traduira par un transfert de charge, sans que les conséquences en matière d'organisation et de ressources humaines n'aient été présentées.

Par ailleurs, la **création de pôles spécialisés dans le recouvrement forcé** est envisagée afin de concentrer l'expertise sur les dossiers les plus complexes. Si l'objectif affiché est de renforcer l'efficacité du recouvrement, cette spécialisation pourrait également conduire à une nouvelle redistribution des missions entre recettes.

Face à ces annonces, l'UNSA Douanes a demandé la présentation d'une **cartographie cible** du réseau ainsi qu'une **étude d'impact** détaillée. Celle-ci doit notamment garantir la préservation des emplois et permettre d'évaluer les conséquences des transferts de charges vers les PAE et celles induites par GARBO+ vers les bureaux et les brigades. **L'aspect indemnitaire** de toutes ces catégories d'agents devra être également connu. Pour l'UNSA Douanes, il n'est pas concevable d'engager de telles évolutions sans mesurer précisément leurs effets sur les conditions de travail, les effectifs et l'organisation des services.

L'UNSA DOUANES MAINTIENT SON ATTENTE POUR DES GARANTIES DURABLES

Dans ce contexte, notre demande de négociations, notamment sur l'accompagnement des agents concernés par de prochaines restructurations prend tout son sens. Les évolutions envisagées aujourd'hui auront nécessairement des conséquences sur les implantations et les parcours professionnels. Pour sa part, **le Secrétariat général a indiqué ne pas partager les remontées de plusieurs directions interrégionales annonçant la fin de l'accord d'accompagnement sur les restructurations au 31 décembre 2026**. Selon l'administration, ce dispositif a vocation à être prolongé au moyen des notes de cadrage rédigées depuis 2024.

L'UNSA Douanes prend acte de cette position mais maintient sa demande de négociation. Aussi utile soit-elle, une note ne présente pas les mêmes garanties qu'un accord social négocié et signé. Dans un contexte où les projets de réorganisation se multiplient, les agents ont besoin de visibilité et de sécurité juridique. Plus que jamais, **l'UNSA Douanes considère qu'un accord social constitue le cadre le plus protecteur pour accompagner les agents et sécuriser leur avenir professionnel !**